



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 5

Samedi 6 février 2016 - 87^e année

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Panneaux /

80 professionnels participent à la première Matinée du contreplaqué p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 7

L'actualité en régions p. 8

Rhône-Alpes / Bois construction : un niveau d'activité bon mais peu durable

Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Corse /

Fibois 04-05 remet les premiers Trophées de la forêt et de l'arbre

Bourgogne / ForestInnov : l'organisation d'Euroforest lance un nouveau salon

Exposition

Auvergne / La filière forêt-bois joue collectif au salon Panorabois p. 10

Comprendre

Entreprises

Lorraine / Transbois Perrin : 50 ans de transport de bois p. 14

Emballage bois / La Poinçonnaise : la solidarité comme ciment p. 17

Gérer

Les marchés

Commerce extérieur / La hausse des exportations se confirme p. 19

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 30



11 FEV. 2016

Franc-parler

Un forfait pour les TPE/PME

D'après les chiffres publiés par l'Insee le 29 janvier, la croissance française aurait légèrement ralenti au quatrième trimestre 2015, conservant un niveau conforme aux prévisions, la bonne tenue de l'investissement des entreprises ayant permis de compenser la faiblesse de la consommation des ménages. Sur l'ensemble de l'année dernière, la croissance du PIB aura donc atteint 1,1% en France. Si l'Insee révèle que ce chiffre constitue le plus haut niveau atteint depuis quatre ans, il explique aussi qu'il demeure inférieur à celui de la zone euro, qui devrait atteindre 1,5% en 2015. Avec des perspectives de croissance n'excédant pas les 1% pour l'année en cours, on ne peut raisonnablement pas parler de reprise durable à ce stade. D'autant qu'au niveau de l'économie réelle, certaines branches tardent encore à bénéficier de cette amélioration de la conjoncture. La filière forêt-bois française est un bon exemple, elle qui n'a pour l'instant que peu ressenti les effets de la croissance enregistrés sur les marchés mondiaux des principaux produits forestiers depuis l'an dernier (1).

Dans ce contexte, avec la remise au Premier ministre, le 25 janvier, du rapport Badinter chargé de dégager les principaux axes sur lesquels s'appuiera la refonte du Code du travail prévue d'ici fin 2017, le gouvernement a souhaité faire un nouveau geste en faveur de l'emploi et du soutien de l'activité dans les entreprises. Parmi la soixantaine d'articles énoncés dans le rapport qui servira de préambule au projet de loi porté par la ministre de l'Emploi, Myriam El Khomri, le gouvernement affiche entre autres sa volonté de permettre aux PME de moins de 20 salariés – un modèle largement répandu dans la filière forêt-bois –, de signer des forfaits jours avec leurs salariés sans avoir à passer par un accord collectif. Concrètement, les entreprises pourront déroger au cadre réglementaire de la durée légale de 35 heures hebdomadaires, régulièrement pointées du doigt comme facteur de perte de compétitivité, et proposer un forfait composé d'un nombre de journées à travailler à leurs salariés, qui ne seraient dès lors plus soumis qu'au cadre des normes européennes qui régissent le temps de travail. Pour le gouvernement, l'idée est de donner des gages aux PME qui s'inquiètent d'une réforme du droit du travail qui ne ferait la part belle qu'aux accords d'entreprises et donc aux grandes entreprises. Ce système, qui devrait permettre aux TPE et PME de s'affranchir des 35 heures sonnet-il pour autant le glas de ce dispositif pour l'ensemble de l'économie française ? Difficile à dire. Le Premier ministre, qui devait notamment arbitrer la question de la majoration des heures supplémentaires, ne s'est pas prononcé clairement sur ce point. S'il a affirmé que la réforme du Code du travail ne remettrait pas en cause la durée légale et qu'il fallait que les heures supplémentaires soient majorées, il a aussi refusé de confirmer le maintien d'un seuil de 10% de cette majoration au motif qu'une partie du débat futur allait justement devoir porter sur ce niveau. Affaire à suivre donc...

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • Abonnements : France (1 an) 112 €
Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

LBI

(1) Lire par ailleurs : "Franc parler / Signes prometteurs" dans Le Bois International n° 2 du 16 janvier 2016.